

Arrondissement
de Carcassonne
Canton
la Malepère
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Caux-&-Sauzens
Séance ordinaire du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : M. PUGINIER Sébastien - M. ROBERT Georges – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme LE GOUALEC Caroline - Mr BOYER Frédéric (excusés) – Mme TRICOIRE Mylène (non excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR Mr Alain QUINTANE, RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL M.57.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RABOUL Geneviève, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20250313-DE-2025-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire,

Geneviève RABOUL



Arrondissement
de Carcassonne
Canton
la Malepère
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Caux-&-Sauzens
Séance ordinaire du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : M. PUGINIER Sébastien - M. ROBERT Georges – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme LE GOUALEC Caroline - Mr BOYER Frédéric (excusés) – Mme TRICOIRE Mylène (non excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur PUGINIER Sébastien, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Geneviève RABOUL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que madame le Maire, conformément à la loi, soit sortie de la salle afin que l'assemblée délibère valablement sur le compte administratif 2024 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.
Résultats reportés	0,00	227473,80	25 642,36	0,00	0.00	201831.44
Opérations de l'Exerc.	682514,64	829497,36	232352,32	206293,94	914866,96	1035791,30
TOTAUX	682514,64	1056971,16	257994,68	206293,94	914866,96	1255349.25
Résultats de Clôture	0,00	374456,52	51700.74	0,00	0.00	322755,78
Restes à Réaliser	0,00	0,00	514790,00	415800.00	514790,00	415800.00
TOTAUX CUMULES	0,00	374456,52	566490,74	4158000.00	514790,00	738555,78
RÉSULTATS DEFIN.	0,00	374456,52	150690,74	0,00	0,00	223765,78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOIX POUR 10 – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.



Président, Sébastien PUGINIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20250313-DE-2025-6-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2025
Publication : 17/03/2025

Arrondissement
de Carcassonne
Canton
la Malepère
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Caux-&-Sauzens
Séance ordinaire du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : M. PUGINIER Sébastien - M. ROBERT Georges – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme LE GOUALEC Caroline - Mr BOYER Frédéric (excusés) – Mme TRICOIRE Mylène (non excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL M.57 - EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **346 896,16 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
-Résultat de l'exercice	146 982,72 €
-Résultats antérieurs reportés	227 473,80 €
-Résultat à affecter	374 456,52 €
Solde d'exécution d'investissement	- 51 700,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 98 990,00 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 150 690,74 €
AFFECTATION	374 456,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 690,74 €
2) Report en fonctionnement R 002	223 765,78 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20250313-DE-2025-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Geneviève RABOUL



Arrondissement
de Carcassonne
Canton
la Malepère
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Caux-&-Sauzens
Séance ordinaire du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : M. PUGINIER Sébastien - M. ROBERT Georges – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme LE GOUALEC Caroline - Mr BOYER Frédéric (excusés) – Mme TRICOIRE Mylène (non excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de plusieurs demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2025.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer et fixer éventuellement, le montant à attribuer à chacune.

Le CONSEIL ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

Club de l'Echauguette	900,00 €
AFDAIM	50,00 €
Association Sportive et Culturelle	2 300,00 €
Association Culture & Loisirs	700,00 €
Coopérative Scolaire	2 500,00 €
F.N.A.C.A	200,00 €
Football-Club	3 500,00 €
Gymnastique	1 300,00 €
Les Randonneurs Caussinhols	400,00 €
Lutte contre le cancer	100,00 €
Prévention routière	150,00 €
Société d'Etudes Scientifiques	100,00 €
Syndicat de chasse	500,00 €
Sympathic Caux Danse	1000,00 €
Pescadous du Fresquel	350,00 €
Grains d'Art	200,00 €
La boule cauxoise	400,00 €
TOTAL	14 650,00 €

Les sommes ainsi votées sont prévues au budget primitif 2025 à l'article 65748 - Subventions de fonctionnement aux Associations.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20250313-DE-2025-8-DE

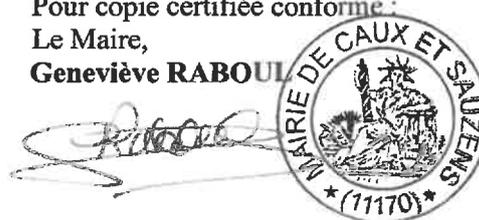
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire,

Geneviève RABOUL



Arrondissement
de Carcassonne
Canton
la Malepère
à la Montagne Noire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Caux-&-Sauzens
Séance ordinaire du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 18 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : M. PUGINIER Sébastien - M. ROBERT Georges – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – Mr GARRON Bertrand – Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – M. PUPATO Cyrille.

ABSENTS : Mme LE GOUALEC Caroline - Mr BOYER Frédéric (excusés) – Mme TRICOIRE Mylène (non excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Madame le Maire rappelle le projet de requalification et de réhabilitation du cœur de village. Ce projet initié dès 2022, a obtenu l'ensemble des aides financières sollicitées auprès de l'Etat (DETR), de la Région, du Département et de Carcassonne Agglo.

L'entreprise attributaire du marché ayant été choisie, il est maintenant possible de finaliser le financement par un prêt auprès d'une banque.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme (12 ans) d'un montant de 120 000 € destiné à financer les travaux de Requalification et de Réhabilitation du cœur de village d'un coût total de 462 000 € TTC.

Madame le Maire dépose sur le bureau 2 propositions de financement établies par la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et le Crédit Agricole du Languedoc :

Banque	Montant emprunté	Durée (ans)	Taux annuel Echéances trimestrielles	Echéances trimestrielles	Montant total Des intérêts
Caisse d'Epargne	120 000 €	12	3,58%	3 086,33 €	28 383,84 €
Crédit Agricole	120 000 €	12	3,83%	3 130,10 €	30 245 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De contracter un emprunt de 120 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, aux conditions énoncées ci-dessus.
- De s'engager, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement du capital, au paiement des intérêts, frais et accessoires.
- D'autoriser madame le Maire à signer le contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100847-20250313-DE-2025-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025
Publication : 14/03/2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Geneviève RABOUL

